



Litige avec un vendeur auto qui n'a pas fait de passage aux mine

Par **sev**, le **07/05/2009** à **14:29**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture à un concessionnaire il y a un mois de cela ; ce véhicule était précédemment un véhicule d'entreprise donc enregistré comme dérivé VP quand j'ai voulu faire la carte grise ils m'ont répondu qu'il ne pouvait pas me l'enregistrer comme voiture de particulier il fallait un passage aux mine passage impossible car sixième et septième ceinture de sécurité pas installées . mon garagiste me dit que c'était à mon concessionnaire de me vendre le véhicule avec ceintures installées et passage aux mine fait

Hors le vendeur qui est concessionnaire me soutient que je ne dois pas faire un passage aux mine que la préfecture doit se tromper que ce n'était pas à lui de le faire au moment de la vente .

je ne sais pas trop quoi en penser le vendeur est-il mal honnête ?